

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 7 (1869)
Heft: 9

Artikel: Les chercheurs de trésors
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180346>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qu'il habite la Suisse. C'est ce qu'on appelle le droit d'exterritorialité. Certains pays ont consacré ce droit par des traités; en Suisse, on ne l'a jamais fait; la seule disposition légale qui fasse chez nous une position spéciale aux représentants des puissances étrangères est le décret que nous avons rapporté plus haut.

Le principe de l'exterritorialité a été étendu non-seulement à la famille de l'ambassadeur, mais encore à sa domesticité, sur laquelle il a le droit de haute et basse justice dans quelque pays qu'il se trouve; c'est ainsi qu'on a vu la reine Christine de Suède, se trouvant à Paris, faire décapiter un de ses laquais dans son palais.

Nous ajouterons qu'en Orient, les consuls européens sont appelés à trancher les difficultés qui peuvent surgir entre leurs nationaux ou entre ceux-ci et les habitants du pays. En Egypte, par exemple, un Français ne s'adressera pas aux autorités du pays pour se faire rendre justice, mais il aura directement recours au consul français, qui juge sans appel.

Excepté pour l'Orient, où la mauvaise administration des autorités du pays peut justifier des mesures exceptionnelles, il est certain que l'usage ou le principe de l'exterritorialité est suranné et contraire à l'égalité; et comme M. Cérésolle en a émis l'idée, nous voudrions que la Suisse, la première, renonçât pour ses propres représentants à l'étranger à toute position privilégiée; elle pourrait ainsi user de réciprocité vis-à-vis des représentants en Suisse des puissances étrangères.

Passons maintenant aux affaires intérieures. L'année dernière, l'Assemblée fédérale a décrété, presque en même temps, la suppression des épaulettes pour les officiers, et l'introduction en Suisse du système métrique. Nos novateurs militaires ont voulu immédiatement faire l'application des nouvelles mesures aux nouveaux insignes, ce qui nous a valu un délicieux arrêté du Conseil fédéral, en date du 27 avril 1868. C'est à n'y pas croire! Figurez-vous que les brides qui doivent garnir les épaules de nos officiers supérieurs, doivent avoir une largeur de 38 millimètres et $\frac{55}{100}$. Va pour les millimètres! ils sont plus commodes que nos pouces et nos lignes; mais ce qui est au moins drôle, ce sont les $\frac{55}{100}$ de millimètre. On sait qu'il faut 300 millimètres pour faire un pied; c'est dire que cette longueur n'est pas de celles que l'on peut subdiviser bien loin. C'est avec des instruments d'une rare précision et dans les expériences qui réclament la plus rigoureuse exactitude, que les physiciens se permettent d'apprécier des centièmes de millimètres. Jamais, au grand jamais, il ne serait venu à l'idée des immortels fondateurs du système métrique que le centième de millimètre serait employé comme unité fondamentale de longueur dans les ouvrages de passementerie militaire. Il était réservé aux inventeurs de la coiffure *pour tout faire*, de nous apprendre à distinguer un officier supérieur d'un officier subalterne, par quelques centièmes de millimètres de fil d'argent de plus ou de moins. Ajou-

tons encore, pour compléter l'intéressante description de nos décorations militaires, que la bande métallique qui complète si gracieusement la susdite bride doit avoir, pour les officiers supérieurs, une largeur de 10 millimètres et 25 centièmes!

Voilà qui est bien entendu.

S. C.



Monsu lo rédatteu,

Vo demandâ qu'on vo z'indiquâi lé nom dé guerro dé noutré velâdzo; l'è prau su por vo moquâ dé no, mâ to parâi cein ne fa rein: se vo ridè, ne riraient assebin. Cepeindeint, po qu'on pouéssè recafâ dé sorta, ie faut tâtzi dé n'èin min âubliâ et de lè derè quemein faut. Quand voz'âi parâ dé Morreins, vo z'âi de qu'on le nommâvè lè z'Ors pace que l'avant præi on muton po on mâni dé Berna; mâ n'è pas tot-à-fé cein, à cein que m'a z'au z'u racontâ mon père-grand. Ie desâi que l'étâi lo rière grand-père d'Abram Djudyon que vegnâi dé preindrè onna fédérale au cabaret dé Tzèsau, et qu'èin passein vè lo præ Piva ie ve onna grôcha bite chetâie su son derrai. Mon estafier sè baille pouaire, ie pisté averti lo bailli ein lâi dèseint que failai fère onna battia pace que l'avâi vu on or. N'avâi pas fini dé derè que lo bailli prein son fusi et ie part, et avoué li tota la coumouna. Quand ie furan arrevâ au præ Piva, ie voyant bin la bite et sé mettant ein jou... arretâ! arretâ!... tonnerre! l'è lo pollein au menistrè, que criè on municipau; et ein effè ne sé trompavè pas. Adan clliau dé Cudzi, que stu menistrè, ein vegneint dé fère on to à Fraidèvela, avai fè corrè au fu à la louna, pace que l'avâi vu la lueur, sè veindzirant ein batseint clliau dé Morreins lè z'or.

Et vâique l'affère taula que vo la paudè contâ.

A on autro iadzo, monsu, portâ vo bin.



Les chercheurs de trésors.

Les rayons d'un beau coucher de soleil du mois de juin répandaient leur admirable teinte sur le bord du Rhin et sur les hauteurs environnantes. Assis, devant la maison, sur un banc ombragé, nous nous entretenions, entre amis, des moyens de faire fortune.

Le proverbe le dit: celui qui fait sa fortune avec probité, avance lentement. Celui qui vise à trouver ce que personne n'a perdu, arrive promptement à la Maison de force, et cela de plein droit. Mon voisin Weit, qui a un penchant pour les idées aventureuses, prétend qu'il y aurait encore un troisième moyen, qu'il ne trouve pas si mauvais. « Chacun sait, » dit-il, « que dans les nombreuses guerres qui ont désolé les bords du Rhin, beaucoup de personnes ont enterré leur argent et autres objets de valeur. Ces personnes ont péri, laissant leur trésor sous la croûte de la terre. Il doit y avoir de belles sommes sous le sol que nous foulons aux pieds, et la recherche des trésors doit être un métier lucratif pour qui s'y entend. »

— Mais dis-nous, Weit, demanda l'un de nous, que signifie cette expression: « un métier lucratif pour celui qui s'y entend. »

— Cousin, on dirait que vous êtes venu au monde ce matin; et pourtant vous êtes un homme âgé et plein d'expérience!

— Agé soit » répondit le vieillard, « mais expérimenté à la recherche des trésors, non; je n'ai été témoin que d'un fait de ce genre: il est encore présent à mon esprit comme si la chose était d'hier. Je vais vous la conter. Et toi, Weit, tu

jugeras si ce qui arrive était juste, ou bien si tu tiens pour gens honnêtes, ceux qui s'entendent à ce métier.

Il y a de cela quarante-six ou quarante-huit ans; je faisais mon tour d'Europe, comme tout jeune ouvrier, et j'avais de l'ouvrage dans un endroit du Odenwald. Un boulanger tenait un cabaret ayant pour enseigne: « Tous ceux qui en désirent trouveront ici, chez Jacob Merten, de bonne bière et de l'eau-de-vie. » Il y avait là, chaque soir, une réunion d'habitues, jeunes et vieux. On fumait, causait, pour passer les longues soirées d'hiver. Quelques jeunes gens jouaient aux cartes leur consommation qui se montait à un verre de bière. Quand je dis « jeunes gens » c'est une façon de parler, nos joueurs approchaient tous de la quarantaine. Ils étaient quatre intimes. Je vous les décrirai en deux mots. Le premier, Muller, jadis paysan aisé dans le village voisin, avait administré son bien de telle sorte qu'il avait fait comme les écrevisses, il était allé en arrière. Il préférait le cabaret à l'église et même à l'intérieur de son ménage; le travail lui causait des lassitudes. Avec cela il était orgueilleux; il tenait deux chevaux au lieu de deux bœufs, et pourtant il n'avait pas assez de prairies pour les nourrir. Ensuite de ces circonstances il aidait autrui, ce qui veut dire, qu'il était charretier, toujours en activité de service chez les juifs, et, au total, pauvre et fripon. Ce métier ayant cessé d'aller, il était venu dans notre localité où, avec le reste de son avoir, il avait acheté une maisonnette, et s'était mis à travailler, attendu, qu'ici, personne ne l'eût pris en journée, et qu'il redoutait la faim.

Le second, nommé Sommer, était un petit propriétaire dont les affaires n'étaient pas florissantes. C'était sa faute. Il se faisait dire la bonne aventure par une tireuse de cartes. Si son bétail était malade, il le déclarait ensorcelé et dépensait beaucoup d'argent pour chasser le malin esprit. Ceux qui spéculaient sur la bêtise des hommes le regardaient comme une excellente pratique.

Le troisième, Joachim Zittler, était plus connu sous le nom de Jochem, étant le seul du village qui portât ce prénom. Jochem donc, ainsi que Jacob Abt, surnommé Jockel, le quatrième du groupe, était journalier. Le lien commun, qui faisait de ces quatre personnages une compagnie d'intimes, c'était la superstition. Ils avaient la tête pleine d'esprits, de conjurations, de découvertes de trésors et de fantômes. Il y avait encore une autre chose qui les unissait. Chacun d'eux était animé du vif désir de s'enrichir sans se donner de peine. A part cela ils étaient d'honnêtes gens, ce qui, de nos jours, revient à dire qu'on ne pouvait les accuser de friponnerie.

Le boulanger lui-même était superstitieux et avait la tête meublée d'histoires à faire dresser les cheveux. Il avait le talent d'inspirer l'envie de chercher des trésors, et ce fut le cas, un certain soir de décembre où le temps, extrêmement doux, annonçait une Noël verte. La conversation languissait. Je priai le boulanger de nous raconter une histoire. Volontiers, dit-il, et il se mit de suite à l'œuvre:

« Vous connaissez tous, les vieilles murailles en ruine qui se trouvent sur la hauteur entre Vausenhœb et la Haumühle. Elles sont entourées de chênes antiques, qui, peut-être, les ont vu bâtir. On raconte qu'il y eut jadis, en cet endroit, une chapelle baptismale dans laquelle les missionnaires chrétiens, venus d'Angleterre, baptisaient nos ancêtres païens. Près de la chapelle, se trouvait un petit ermitage également à l'état de ruine aujourd'hui. L'ermitage s'est écroulé et, quant à la chapelle, il en reste quatre murailles fort épaisses et d'environ quatre pieds de haut. — A une époque excessivement reculée, quatre enfants de notre village allèrent cueillir des fraises, et après avoir rempli leurs paniers, ils reprirent le chemin de la maison. Comme ils arrivaient à la chapelle, il sortit, de l'ermitage voisin, un pèlerin jeune, beau et amical, qui leur demanda s'ils voulaient lui vendre leurs fraises. Il ajouta que son camarade gisait malade sur la terre nue et froide, et les pria de l'aider à ramasser des feuilles sèches pour lui faire un lit, promettant de bien les payer.

Les enfants entrèrent avec lui dans l'ermitage, qui alors avait, en guise de toit, une voûte en pierres. Ils y trouvèrent, étendu sur le sol, un jeune pèlerin dont les traits fins et délicats avaient quelque chose d'angélique. Le malade adressa un sourire amical aux enfants, mangea avec délices les frai-

ses parfumées, puis, ouvrant sa besace de pèlerin, il donna à chaque enfant une belle pièce d'or. Ceux-ci aidèrent l'autre pèlerin à ramasser des feuilles sèches pour en faire un lit sur lequel on plaça le malade. A peine fut-il dessus, qu'il fut pris de vives douleurs et ne cessa de crier à son camarade: « Ah Kurt, fais venir le prêtre, je me meurs! » Le plus âgé des enfants se hâta de remplir les désirs du malade. Le curé du village accourut. Le malade se confessa, reçut l'absolution et la suprême onction, après quoi il rendit le dernier soupir. Son camarade en fut inconsolable. Il assista aux funérailles du défunt, après quoi il disparut sans laisser de lui la moindre trace: seulement, avant de partir, il avait enfoui dans la cellule la riche provision de pièces d'or du défunt, et il n'est point revenu la chercher. On a su, plus tard, qu'il était entré dans le monastère de la ville, pour y faire ses vœux, et qu'il y était mort au bout de trois jours.

(La suite au prochain numéro.)

Le chroniqueur de la *Gazette de France*, M. Arthur de Boissieu, entremêle volontiers sa prose, correctement spirituelle, d'un peu de poésie, ingénieusement facile. Aujourd'hui il célèbre, en petites strophettes, l'ouverture des Chambres.

L'impératrice, enfin prête,
Vient, marchant à petits pas;
Elle montre une toilette
Qu'on ne lui connaissait pas.

Elle s'envole, elle plane!
Elle porte, nous dit-on,
Sous la robe de Peau-d'Ane
Les souliers de Cendrillon.

L'huissier a crié: Silence!
Le canon ouvre le bal.
Quel est celui qui s'avance
En habit de général?

Nul ne s'émeut; nul ne bouge!
Et pourtant c'est l'empereur!
Il a mis le cordon rouge
De la Légion d'honneur.

Sa main renferme sa prose;
Mais nul ne devine encor
De quelle fleur se compose
Le miel des abeilles d'or.

Il va: son fils le précède.
Pour venir, l'enfant mutin
Quitta le vélocipède
Qu'il enfourchait le matin.

Ah! qu'il voudrait bien reprendre
Ses bijoux et son dada...
Mais non: il lui faut entendre
Le discours de son papa.

L'empereur a pris sa place
On fixe cé potentat
Que nous a donné la grâce,
La grâce du coup d'Etat.

On sait que ce qu'il va dire
Sera beau; car dans ce cas,
L'aigle de Boulogne inspire
Le Jupiter d'ici-bas.

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.